

Élections professionnelles des livreur·euses : la CNT-SO reconnue par la justice !

L'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) avait écarté la candidature de la CNT-SO pour les **élections des représentants des travailleurs des plateformes prévues du 22 au 30 mai prochain**. Saisie par notre Confédération, la justice annule cette décision.

Dans son délibéré du 06 mai, **le tribunal judiciaire de Paris « ordonne la validation de la candidature de la CNT SO » dans le collège livreur et « la publication de la profession de foi de la CNT SO »**.

Cette décision est importante à l'heure où l'avenir des travailleur·euses ubérisé·es reste incertain et que le rapport de force est plus que jamais nécessaire face aux plateformes et à un gouvernement à la botte de leur lobby.

La CNT-SO est engagée de longue date contre l'Ubérisation et pour la reconnaissance du caractère salarié de ces métiers, avec une implications dans de nombreuses procédures juridiques (notamment contre Frichti aux Prud'hommes ou Deliveroo au pénal) ou dans les luttes comme le mouvement des livreurs sans-papiers pour la régularisation. **Nous porterons une voix alternative, indépendante des plateformes et de l'État.**

Fidèles à nos engagements unitaires, **notre candidature sera soutenue par SUD Livreurs** qui ne pourra pas se présenter malgré leur représentativité actuelle dans le secteur de la livraison. En effet, leur candidature reste invalidée, suite à la candidature parallèle de l'Union Syndicale Solidaires, en conflit avec sa fédération SUD Commerce (dont dépend SUD Livreurs).

Ces élections ne sont qu'une **étape dans un combat de longue haleine pour la reconnaissance totale des droits salariaux, sociaux et syndicaux des travailleur·euses ubérisé·es**. Seule la lutte paie !



CNT-Solidarité Ouvrière

04 rue de la Martinique

75018 Paris

contact@cnt-so.org

www.cnt-so.org

FB : www.facebook.com/cnt.so - X : @cnt-so_fr

Tel : 09 87 53 87 56 ou 06.47.39.72.00